

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

**Décision n° 95827 du 21 décembre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général des organismes centraux – branche « secrétariat »**

NOR : INTJ1727265S

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu la décision n° 93175 du 1^{er} décembre 2017 (NOR : INTJ1727078S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2018 :

Mettaud Hervé NIGEND : 153 980 NLS : 8 011 766

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2018 :

Jounel Jean-Félix NIGEND : 126 659 NLS : 5 280 643

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} janvier 2018 :

Brevière Jacky NIGEND : 166 937 NLS : 8 023 110

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 21 décembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*Le général, sous-directeur
de la gestion du personnel,*

O. COURTET